

LETTRE D'INFORMATION
des partenaires de la Défense des forêts contre les incendies (DFCI)
pour les élus de la Corse

Septembre 2020



Pour que vive la forêt

En Corse, la politique de défense des forêts contre les incendies (DFCI) est définie dans un plan régional : le **PPFENI** (Plan de protection des forêts et des espaces naturels contre les incendies)

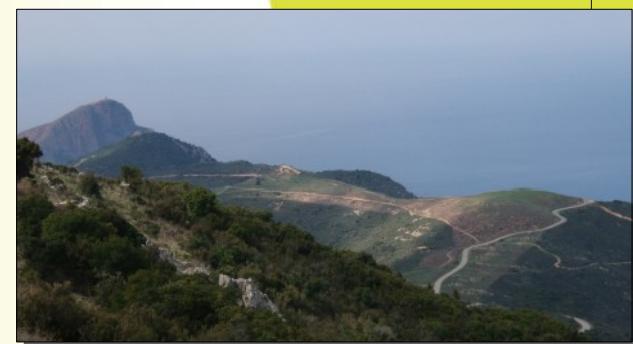
Les zones d'appui à la lutte (ZAL) sont des **ouvrages structurants** de la stratégie de réduction des surfaces parcourues par les incendies. Les pinèdes représentent 82% des ZAL des forêts publiques. La conservation des arbres sur l'ouvrage est un **atout pour les services de lutte**. La prise en compte de leur régénération est donc impérative, puisque les arbres ont une durée de vie limitée. Une ZAL arborée à pin nécessite des traitements sylvicoles particuliers, pour gérer ces peuplements forestiers de façon durable en conservant son opérationnalité dans l'espace et le temps.

Qu'est-ce qu'une ZAL ?

« Une **ZONE D'APPUI A LA LUTTE** (ZAL) est un ouvrage DFCI composé d'un ensemble indissociable :

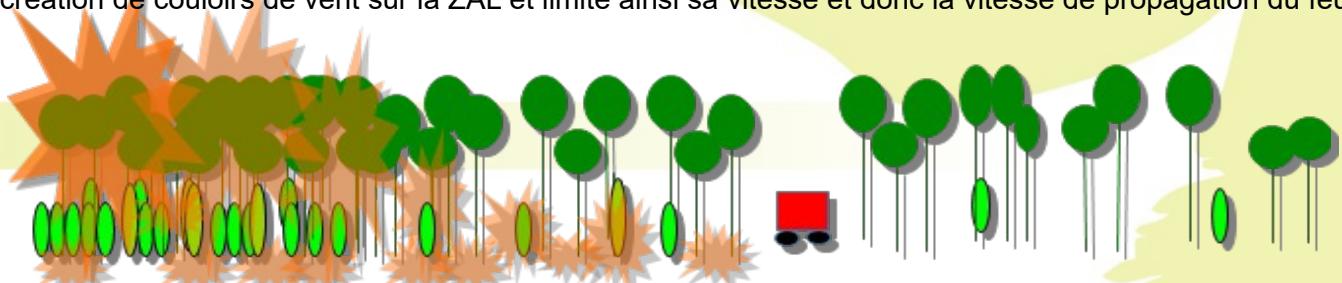
- ✓ **d'un espace débroussaillé** (phytovolume combustible inférieur à 2000m³/ha) de 100 m (150 en forêt),
- ✓ **d'une voie de circulation praticable par les engins de lutte**
- ✓ **de réserves d'eau**, dont la finalité est de fournir un site de lutte contre les grands feux. » (PPFENI, 2013)

A ce jour, la Corse est équipée de **2150 ha** de ZAL, créés sous maîtrise d'ouvrage des communes ou communautés de communes, en partenariat avec les services de prévention et de lutte, et entretenus par la Collectivité de Corse.



Objectif d'une ZAL : permettre aux services de lutte de s'opposer dans les meilleures conditions et en sécurité au développement de grands incendies

Dans les **zones forestières**, le couvert arboré est conservé à une densité compatible avec le besoin de sécurité du personnel de lutte. Les arbres ont un effet pare-brandons et leur présence permet d'éviter la création de couloirs de vent sur la ZAL et limite ainsi sa vitesse et donc la vitesse de propagation du feu.



Sur la ZAL, l'**intensité** du feu doit rester **faible**.

Le peuplement forestier idéal doit présenter les caractéristiques suivantes :

- discontinuité verticale afin que le feu ne monte pas dans la canopée ;
- discontinuité horizontale, afin que le feu ne passe pas d'un arbre à l'autre ;
- pas de combustible au sol afin de réduire l'intensité du feu ;
- pas d'arbres sur pied présentant des coulées de résine ou de bois mort ;
- un nombre limité de troncs pour réduire l'écran et garantir une bonne visibilité ;

L'effet psychologique est aussi très important, l'ouvrage doit donner un **sentiment de sécurité** pour les opérateurs de la lutte.

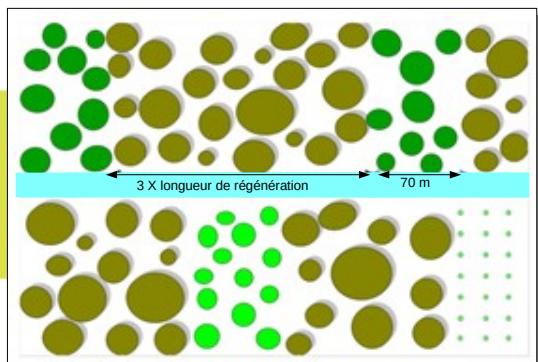
Afin de conserver l'aspect boisé de la ZAL, il est en effet indispensable de prendre en compte la régénération des arbres. Il faudra donc nécessairement accepter des jeunes tiges. L'enjeu est de garantir la régénération des peuplements tout en sauvegardant au maximum l'opérationnalité de l'ouvrage.

Conduite du peuplement pour assurer l'opérationnalité de la ZAL :

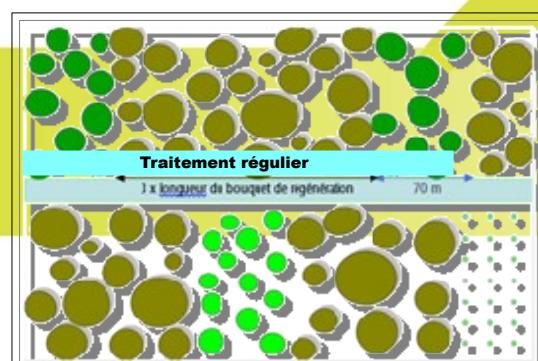
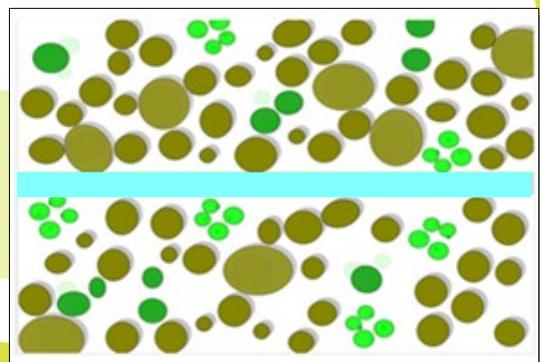
- ✓ faible densité des arbres ;
- ✓ élagage des arbres entre 2,5m et 5m, réalisé sans coulées de résine sur tronc ;
- ✓ pas de rémanents sur zal pendant la saison DFCI ;
- ✓ pas d'arbre mort au sol (tolérance possible pour certains gros bois qui ne participent pas à la propagation) ;
- ✓ pas de sous-étage, ou ponctuellement avec des essences peu inflammables et en discontinuité avec le reste du peuplement ;
- ✓ pas d'arbres morts ou dépérissant (sauf cas très particulier à but environnemental) ;
- ✓ pas d'espèces très combustibles : bruyère, genêt...
- ✓ pas de stokage de grumes sur la zal pendant la saison DFCI ;
- ✓ conserver au maximum de leur durée de vie les arbres pour limiter le besoin en jeunes arbres ;
- ✓ veiller à l'équilibre des classes d'âges des arbres pour répartir les régénérations, limitées au strict minimum, dans l'espace et dans le temps.

Les deux types de traitements retenus :

ZAL arborée traitée en **régulier par bouquet**



ZAL arborée traitée en **irrégulier pied à pied**



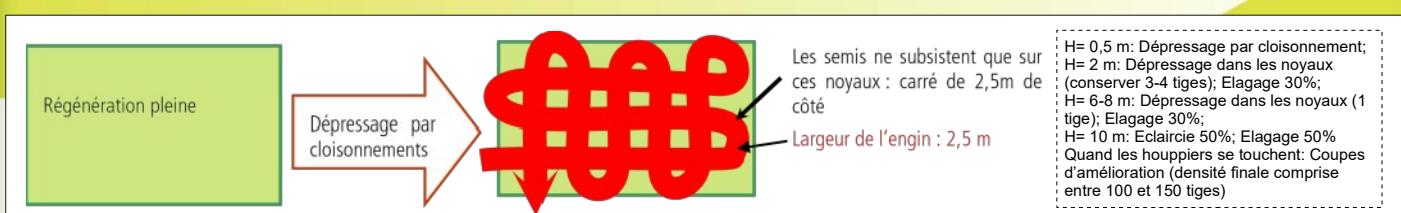
Traitement régulier

En traitement régulier, les zones en régénération présentent une continuité verticale et horizontale du combustible.

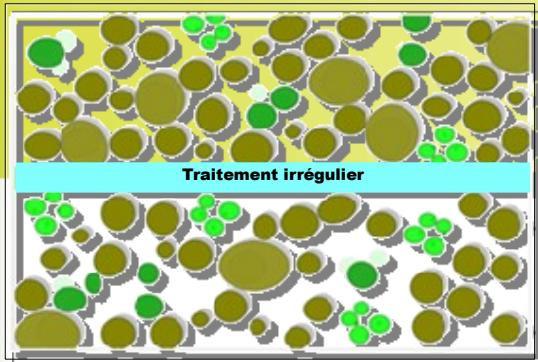
L'itinéraire sur ZAL retenu veille à :

- ⌚ limiter au strict nécessaire les surfaces totales de jeunes peuplements en augmentant la durée de vie des arbres

- ⌚ limiter les surfaces de chaque bouquet de régénération à 70m maximum, soit le rayon d'action de 2 camions de pompiers
- ⌚ discontinuité horizontale entre les bouquets



- ⌚ obtenir une discontinuité horizontale et verticale le plus rapidement possible à l'intérieur des bouquets par des opérations sylvicoles précoces ;
- ⌚ garantir la stabilité du peuplement en conduisant les arbres à faible densité ;
- ⌚ limiter les interventions sylvicoles, en particuliers en réduisant les coupes au strict nécessaire afin de limiter les rémanents à évacuer.



Traitement irrégulier pied à pied

En traitement irrégulier pied à pied, les tiges de régénération sont dispersées dans tout le peuplement.

L'itinéraire retenu veille à :

- ❖ Limiter au strict nécessaire le nombre de jeunes tiges en augmentant au maximum la durée de vie des arbres ;

- ❖ Obtenir une discontinuité horizontale et verticale entre les jeunes tiges et le reste du peuplement avec l'application d'un schéma prédéfini de distance et d'effectif par catégorie de diamètre ;

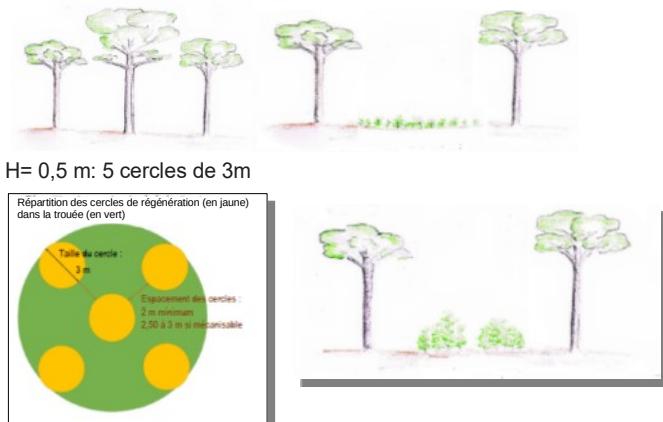
- ❖ Obtenir une discontinuité horizontale et verticale le plus rapidement possible à l'intérieur des collectifs de régénération (opération sylvicoles précoces);

- ❖ Garantir la stabilité du peuplement en conduisant les arbres en croissance libre ;

- ❖ Limiter les interventions sylvicoles, en particuliers en réduisant les coupes au strict nécessaire afin de limiter les rémanents à évacuer

Les phases de régénération sont des étapes critiques en terme de propagation des incendies. Aussi, ces itinéraires sont déclinés pour garantir la pérennité des pinèdes sur ZAL.

Travaux de régénération sur traitement irrégulier:



H= 0,5 m: 5 cercles de 3m

Repartition des cercles de régénération (en jaune) dans la trouée (en vert)

Taille du cercle : 3 m

Espacement des cercles : 2 m minimum, 2,50 à 3 m si mécanisable

H= 2 m: Dépresso dans les noyaux (conserver 5 tiges); Elagage 30%;

H= 6-8 m: Elagage 2,5 m;

H= 10 m: Elagage 5 m

Source : Guide de sylviculture pour la prévention des incendies en Corse, Massaiu, Tiger (2019)

La forêt grandit en permanence et les arbres meurent. Il faut prendre en compte sa pérennité dès maintenant en remplaçant les arbres morts par des jeunes.

Les ZAL ne dérogent pas à la règle.

L'**objectif** visé est de rendre le peuplement **peu combustible** en travaillant sur la densité des tiges et les discontinuités horizontales et verticales de la biomasse. Tout autre traitement sylvicole (production en particulier) ne peut être comparé au traitement sur ZAL, puisqu'il ne poursuit pas les mêmes objectifs.



Limiter le nombre de tiges, les espacer, les conformer précocement pour limiter le risque pour le personnel de lutte.



Photos « Guide de sylviculture pour la prévention des incendies en Corse » A.MASSAIU / M.TIGER, ONF

Ces itinéraires sylvicoles sur ZAL sont décrits dans le « Guide de sylviculture pour la prévention des incendies en Corse » rédigé par Antonella MASSAIU & Muriel TIGER, ONF.

Feux de forêt : on en parle sur le web



Comme l'Australie, la Corse peut-elle connaître des méga-feux ?
Franc3 Corse ViaStella
février 2020



Incendie entre Quenza et Solaro :
5 000 hectares parcourus
France3 Corse ViaStella
Février 2020



Arte décrypte le phénomène des méga-feux, « machine infernale de la nature »
Lemonde.fr Janvier 2020



Site « FEUX DE FORET »
Actualités des feux de forêt



Pologne : le plus grand parc national ravagé par un incendie
FEUX DE FORETS
Avril 2020



Le Portugal fait à nouveau face à d'importants incendies
RTL.fr
Juillet 20



Des pompiers français en Australie : « on vient pour voir comment on peut les aider »
France Info
Janvier 20



Des nez pour réduire les incendies de forêt (Chili)
France Inter
Mars 20



Feux de forêt et protection civile européenne :
l'Erasmus des pompiers
FranceSoir.fr
Juillet 19

Rappel : l'usage du feu est strictement interdit en Corse jusqu'au 30 septembre.

Consultez les arrêtés préfectoraux des deux départements en un clic :



Arrêté portant réglementation de l'emploi du feu en Haute-Corse



Arrêté portant réglementation de l'emploi du feu en Corse-du-Sud

La carte du risque s'arrêtera le 17 septembre.
Faites nous part de vos propositions
d'amélioration à l'adresse :
srfb.draaf-corse@agriculture.gouv.fr

Accéder à la carte :
un clic ou un flash

